

Date de dépôt : 31 août 2022

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de M. Alexis Barbey : Combien coûte l'entretien des ports ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 juin 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Dans le canton de Genève, la capitainerie est responsable de l'ensemble des 22 ports. Le 8 décembre 2021, le Conseil d'Etat a fourni une réponse à la Q 3871 et a précisé certaines dépenses.

Toutefois, pour avoir une juste vision du coût de l'entretien d'un port, dissocié du coût de la renaturation des cours d'eau, il convient de disposer de quelques données supplémentaires. C'est pourquoi l'auteur se permet de poser respectueusement les questions suivantes :

- ***Quel montant est consacré chaque année aux salaires de la capitainerie (rubrique 30) et pour quels effectifs ?***
- ***Quelle part du travail de la capitainerie est consacrée aux travaux administratifs (gestion de la liste des bateaux, gestion de la liste d'attente des amarrages, attribution des places, perception des taxes) par rapport aux travaux sur le terrain ?***

L'auteur remercie le Conseil d'Etat de sa bienveillante coopération.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question urgente écrite sont les suivantes :

- ***Quel montant est consacré chaque année aux salaires de la capitainerie (rubrique 30) et pour quels effectifs ?***

En laissant de côté les 13 460 francs liés aux jetons de présence versés en faveur des membres (commissaires) de la commission des ports, la rubrique 30 Charges de personnel « Service de la capitainerie » affiche un montant de 954 626 francs pour 7.60 équivalent temps plein (ETP).

- ***Quelle part du travail de la capitainerie est consacrée aux travaux administratifs (gestion de la liste des bateaux, gestion de la liste d'attente des amarrages, attribution des places, perception des taxes) par rapport aux travaux sur le terrain ?***

Avec ses 7.60 ETP, la capitainerie gère plus de 10 000 courriers postaux, 5 000 appels téléphoniques, 7 500 sollicitations par mail et 1 250 visiteurs au guichet par an. Les activités principales sont la gestion administrative des 23 ports et de plus de 4 300 places d'amarrage, leurs contrôles (y compris les week-ends et les jours fériés de mai à septembre), leur entretien et leur rénovation ainsi que la gestion administrative du domaine public lacustre cantonal, telles les demandes permanentes ou temporaires d'autorisation d'usage du domaine public lac (DPL). La plus grande partie du travail de la capitainerie est donc liée à des tâches administratives. Dans ce cadre, les collaborateurs « terrain » sont les 3 gardes ports, dont l'activité se divise en 30% terrain et 70% bureau, ainsi que l'ingénieur portuaire, estimé à 80% terrain. Il en résulte environ 6 ETP dédiés aux tâches administratives au sein de la capitainerie. A ce chiffre s'ajoute près d'un ETP de la direction générale de l'office, très sollicitée pour la gestion des affaires de la capitainerie.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA